

Analyse accidents de service 2011 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 620 collectivités et 2900 agents CNRACL). Il est spécialement conçu pour vous permettre de connaître la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention, pour la rendre plus efficace.

Absentéisme 2011

Évolution des accidents de services avec arrêt

Année de référence	2009	2010	2011	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	4,19%	5,25%	4,71%	-10,43	↓
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	49,59	54,33	52,94	-2,55	↓
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	2,21	2,96	2,56	-13,51	↓
Taux d'absentéisme (en %)	0,60%	0,81%	0,70%	-13,51	↓
Taux de fréquence	25,98	29,92	26,56	-11,24	↓
Taux de gravité	1,29	1,63	1,41	-13,51	↓

Quelques définitions:

Taux d'absentéisme : Part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %).

Taux de fréquence : Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées.

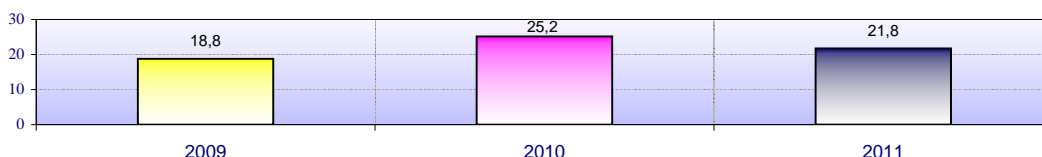
Taux de gravité : Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

* Évolution annuelle 2010/2011

Sont survenus ou ont perduré en 2011, **151 sinistres avec arrêt et 87 sinistres sans arrêt (soit 238 avec et sans arrêt)** ; **146 agents** ont été absents, sur **7941 jours d'arrêt**, ce qui représente l'équivalent de plus de **21 agents absents** toute l'année.

Les indicateurs d'absentéisme pour accidents de service ont diminué en 2011, mais restent toujours supérieurs à 2009.

Equivalent d'agents absents toute l'année



Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt

	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres	Coût moyen/sinistre	Nb de sinistres 2010
Accident du travail	120	79%	39,6	3 274 €	129
Accident de trajet	13	9%	31,5	2 937 €	18
Maladie professionnelle	18	12%	154,3	10 142 €	23

Sur les **18 maladies professionnelles**, **8 ont été déclarées en 2011**. Les 10 autres sont issues de déclarations antérieures qui ont perduré sur 2011.

Les 8 maladies professionnelles déclarées en 2011 sont liées à des activités physiques au travail. **6 sont des Troubles Musculo Squelettiques (5 pour l'épaule et 1 pour le poignet) et 2 des pathologies dorsolombaires**. Les travailleurs vieillissants, dont le nombre est en évolution constante, sont particulièrement sensibles à ces risques.

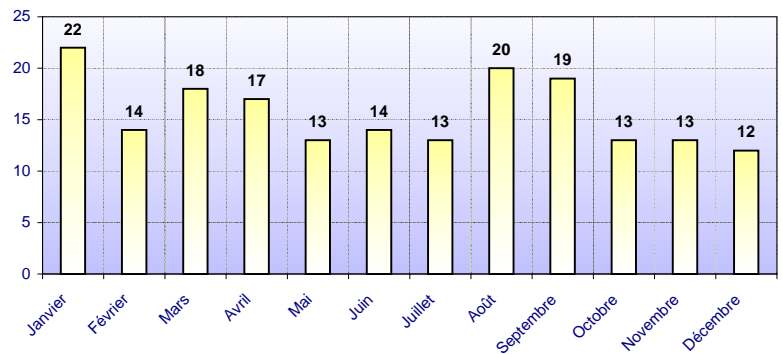
Alors que la durée moyenne des arrêts est de **53 jours**, la moitié des arrêts ne durent pas plus de 18 jours et **56 sinistres sont supérieurs à 30 jours d'arrêt, soit 37% des sinistres**.

Analyse selon le mois de survenance (sinistres de 2011 avec et sans arrêt)

Les mois de **janvier**, **août** et **septembre** sont les mois durant lesquels le plus de sinistres sont survenus. Ces 3 mois concentrent 33% des accidents.

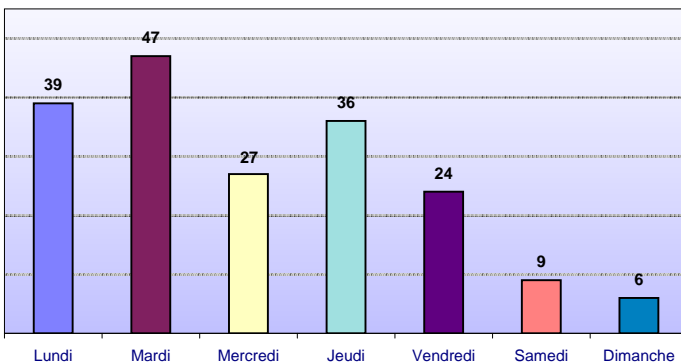
Les accidents des mois d'août et de septembre sont particulièrement liés aux activités d'entretien des espaces verts. Les accidents ont pour origine notamment l'utilisation des machines/outils et les piqûres de guêpe.

Répartition annuelle du nombre d'accidents



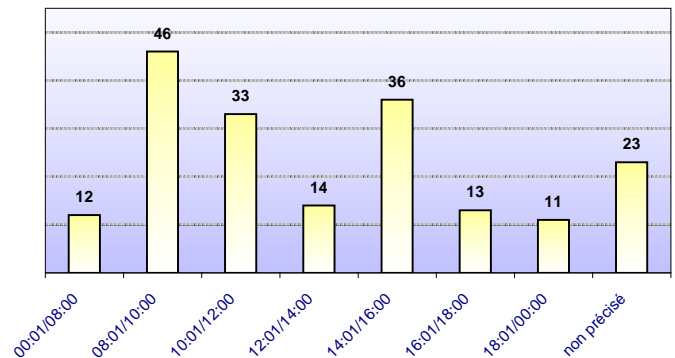
Selon le jour et l'heure de survenance (sinistres de 2011 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par jour de survenance



Plus de **46%** des accidents surviennent **le lundi et mardi**. Le début de semaine est donc plus accidentogène, tendance qui se vérifie au niveau national.

Nombre d'accidents par heure de survenance



La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la tranche horaire **8h00-10h00** qui représente à elle seule **25%** des accidents avec et sans arrêts.

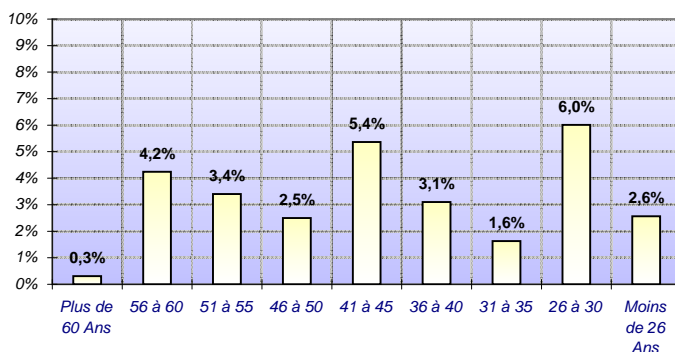
Le début de journée et la prise de poste (8h-12h), avec 42% des sinistres, est la période la plus accidentogène. 26% des sinistres surviennent l'après-midi (14h-18h).

12% des déclarations ne précisent pas d'heure de survenance, tout en sachant que les 8 maladies professionnelles déclarées n'ont par définition pas d'heure de survenance.

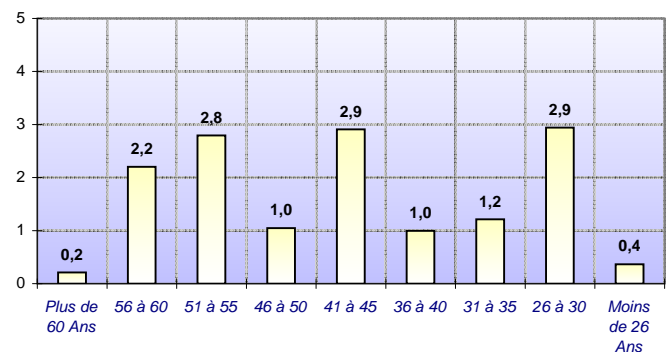
Les sinistres survenant avant 8h font référence principalement à la collecte des ordures ménagères et aux accidents de trajet (domicile-travail).

Selon l'âge

Proportion d'agents absents selon l'effectif par tranche d'âge



Nombre moyen de jours d'arrêt par tranche d'âge



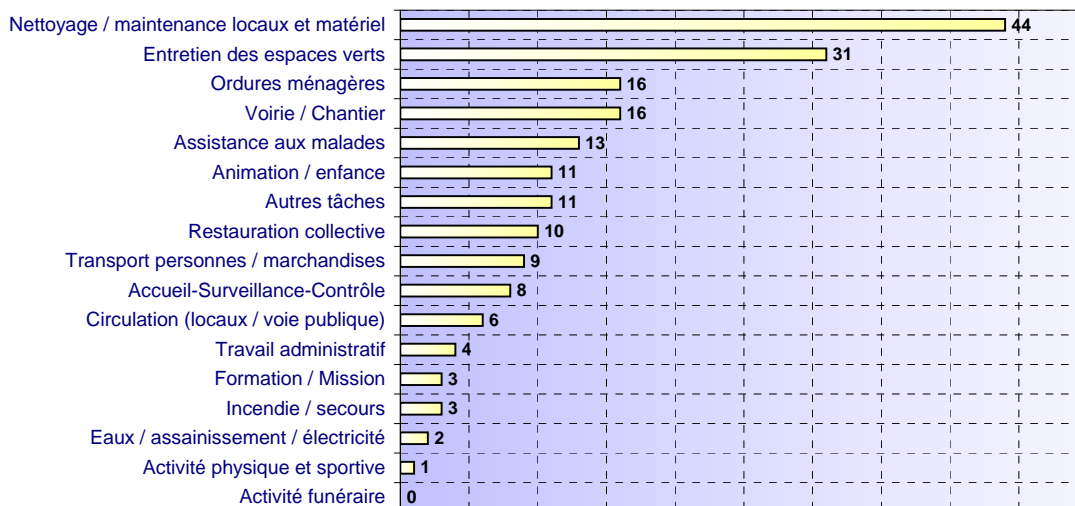
Dans la tranche d'âge des **26-30 ans**, **près de 6%** des agents ont été absents. Cette même tranche d'âge recense la **moyenne de jours d'arrêt par agent la plus élevée, à égalité avec les 41-45 ans et les 51-55 ans**.

Certaines activités de la petite enfance et d'aide à la personne recensent principalement des populations jeunes et sont considérées comme accidentogènes. D'autre part, à l'embauche, la découverte du milieu professionnel peut être source d'accident.

Pour les populations plus âgées la période de rétablissement suite à un traumatisme physique ou psychique est généralement plus longue.

Analyse selon l'activité (sinistres de 2011 avec et sans arrêt)

Analyse selon l'activité

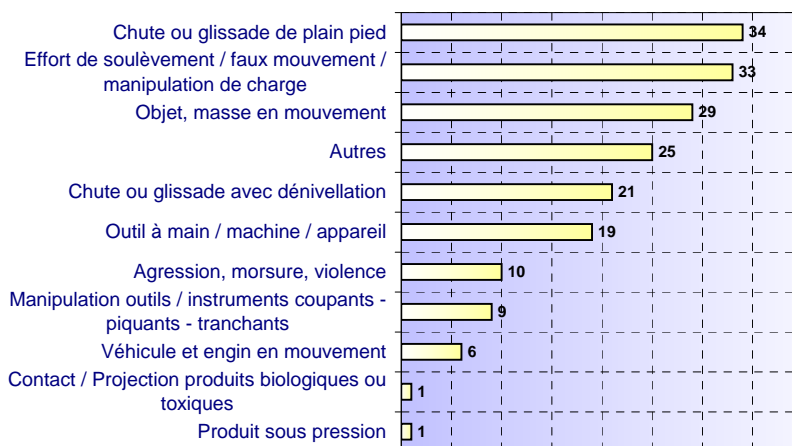


Les activités **de nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel** (entretien des sols, vitres, mobilier... et maintenance des bâtiments lors de travaux de maçonnerie, plomberie, peinture...) et celles **d'entretien des espaces verts** (tonte, taille de haies, débroussaillage, bucheronnage...) sont clairement les plus accidentogènes (40%).

L'activité "Assistance aux malades" se déroule dans les Maisons de Retraite.

Analyse selon l'élément matériel (sinistres de 2011 avec et sans arrêt)

Analyse selon les éléments matériels



Les accidents en lien avec :

1- Les chutes de plain pied (glissades sur sol humide en intérieur et extérieur, encombré, pentu...)

2- L'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges (à 40% lors de port de charges diverses et à 27% pour de l'aide aux personnes âgées)

3- Objets et masses en mouvement (plaques d'égouts (6 accidents), branchages, fermetures de portes...)

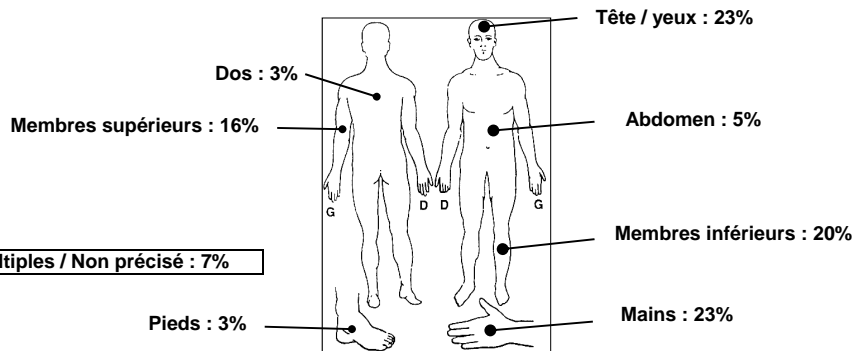
représentent **plus de 51%** des sinistres

Le libellé "**Objet ou masse en mouvement**" (chute d'objets, projections, coincement contre des objets...) est l'élément matériel qui occasionne la moyenne de jour par arrêt la plus élevée (**60 jours par arrêt en moyenne**).

Les accidents en lien avec **l'utilisation d'outils à main, de machines ou d'appareils** représentent le deuxième élément matériel le plus grave avec une moyenne **59 jours d'arrêt par arrêt**.

Les chutes de hauteur et les chutes de plain pied ont occasionné respectivement **1183 jours et 1181 jours, soit en moyenne 41 et 27 jours d'arrêt**.

Selon le siège des lésions (sinistres de 2011 avec et sans arrêt)



Avec **23%**, les "**Mains**" restent toujours un lieu de lésions très fréquent (coupure, pincement, piqûre...).

Avec également **23%**, la "**Tête**" est un endroit fréquemment blessé (douleurs au cou, projections dans les yeux...).

Coût des accidents de service avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	298 738 €	98 759 €	397 497 €	15,1%	↗
Accident de trajet	28 305 €	9 879 €	38 184 €	-66,0%	↘
Maladie professionnelle	145 501 €	37 055 €	182 556 €	-0,1%	↘
Total	472 544 €	145 693 €	618 237 €	-3,9%	↘

* Évolution annuelle du total des coûts des accidents en 2010/2011

En 2011, le montant des remboursements, indemnités journalières et frais de soins, a **diminué de près de 4%** par rapport à 2010 ; elle s'explique notamment par une forte baisse (66%) des coûts liés aux accidents de trajet.

Préconisations

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents de service des agents CNRACL des collectivités du département adhérentes au contrat groupe.

(1) - Deux activités, que sont "le nettoyage et la maintenance des locaux et du matériel" et "l'entretien des espaces verts", sont très accidentogènes. Ces activités doivent faire l'objet de priorités dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels (Réalisation du "Document Unique) et dans la production d'outils de prévention, et de documents de sensibilisation à l'attention des agents. Une campagne de sensibilisation / d'information sur les risques auxquels sont confrontés les personnels concernés pourrait avoir un impact positif sur la sinistralité. Un rappel des bonnes pratiques et un suivi des préconisations par les encadrants seraient gage d'une meilleure maîtrise des risques.

(2) - On entend par "objet ou masse en mouvement" tout ce qui peut être en lien avec les chutes d'objet ou les effondrements. Au regard des circonstances détaillées des accidents, ce type d'accident apparaît principalement en chantier (voirie, élagage...). Ainsi il est conseillé de rappeler aux chefs de service l'importance d'une réflexion autour de l'organisation de travail : rôle et tâche(s) de chacun des agents, instructions et bonnes pratiques formalisées et rappelées à l'oral pour préserver sa santé et sa sécurité et celles de ses collègues, les étapes de l'intervention, un suivi du respect des consignes de sécurité... De même, vu le nombre important d'accidents lors de la manipulation des plaques d'égout, une réflexion doit être menée notamment sur l'équipement utilisé pour cette opération, compte tenu du fait que des progrès techniques ont lieu dans ce domaine.

(3) - Les chutes de plain pied sont encore une fois mises en valeur dans les statistiques. Ce risque étant manifestement sous estimé dans les collectivités, il est nécessaire de mener des actions d'évaluation de ce risque dans le cadre de la réalisation du "Document Unique" et définir des actions de prévention diversifiées (réfection et entretien des sols, rangement des locaux, port des équipements de protection individuelle, signalisation des locaux, sensibilisation des agents...)

(4) - Certaines activités comme le nettoyage des locaux, la collecte d'ordures ménagères, l'entretien des espaces verts ou l'aide aux personnes, entraînent de fortes contraintes physiques : mauvaises postures, efforts excessifs, port de charges et gestes répétés. Une démarche de prévention des accidents dorsolombaires et TMS doit être engagée par les collectivités notamment à travers le dispositif national de formation-action PRAP (Prévention des risques liés à l'Activité Physique).

(5) - Afin de permettre une analyse plus fine des accidents de service, et au vu du nombre de "non précisé" dans les déclarations, des formations à la déclaration des accidents, en collaboration avec Gras Savoye, peuvent être organisées auprès du personnel en charge de leur saisie.

Dans un cadre général, l'organisation d'un accueil sécurité pour toute nouvelle prise de poste, ainsi que des réunions de rappel des consignes et bonnes pratiques "métier" sont des outils pertinents de prévention.

Les collectivités doivent systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelque soient leurs gravités, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents, des solutions pertinentes pour éviter qu'ils ne se reproduisent.



CdG 50
Centre de Gestion de la fonction
Publique Territoriale de la Manche

Pour toutes questions, contacter le conseiller en Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion
Tél. : 02 33 77 89 06